

RADIO FRANCE



EN COLÈRE

**Pour le dépôt
d'un préavis de grève unitaire
à l'Assemblée Générale du 12 mars 2015**

RADIO FRANCE



EN COLÈRE

Le 11 février les salarié-es de Radio France en grève ont massivement exprimé le rejet de la politique de la direction qui utilise le prétexte du désengagement de l'Etat pour justifier sa politique destructrice.

Au cours des deux assemblées générales à la maison de la radio la parole s'est libérée. Chacun-e a pu confronter son expérience avec celle de salarié-es d'autres catégories et d'autres directions. Le constat fut évident : tous les secteurs, tous les métiers sont concernés et attaqués durement d'une façon ou d'une autre.

Cette prise de conscience a permis de dégager la nécessité de la solidarité et de l'unité indispensable à la mobilisation; unité de tous les salarié-es, unité de tous les syndicats !

Des revendications précises se sont exprimées :

- l'arrêt des externalisations des activités de la direction de l'établissement, l'abandon des méthodes brutales de cette direction.
- Des effectifs et des moyens nécessaires au service accueil et sécurité en adéquation avec ses missions.
- L'abandon des chantiers sur la production destinés à la verticalisation des moyens de production.
- L'abandon des projets de remise en cause des métiers qui font la spécificité de la radio de service public. Pour la défense du savoir faire.
- L'abandon des projets de syndication dans le réseau bleu. L'attribution des moyens et des effectifs à la hauteur des missions des radios locales.
- Le maintien de l'ensemble des formations musicales au sein de Radio France afin de préserver la richesse de l'offre musicale.
- Un budget à la hauteur des missions d'une radio de service public.

Nous en avons tous pris conscience le 11 février :

C'est l'UNITE sur les revendications que nous avons élaborées ensemble qui fera reculer la direction. C'est l'engagement commun sur lequel nous avons tous décidé de nous retrouver en mars.

Pour poursuivre et amplifier le mouvement unitaire du 11 février, un préavis de grève devra être déposé à l'issue de l'Assemblée Générale.

**ASSEMBLEE GENERALE
Jeudi 12 mars 2015
Studio 106 à 12h30**